

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – 08/03/2024

SÉANCE DU 8 MARS 2024

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Laparroquial, se sont réunis à 19h00 à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 04/03/2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Laurent DESHAYES, Jocelyne ALLEMAND, Guilhem MARTY, Axel BERTRAND, Bernadette GOUDOFFRE, André GUISES, Solenne LOUROT-MARTIN, Sébastien MICHAUD.

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Jérôme MARTY, David ROUZIES.

Secrétaire de séance :

Solenne LOUROT-MARTIN

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un(e) Secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil (voir page de garde).

1. Approbation du compte rendu du vendredi 26 janvier 2024

Le compte rendu du vendredi 26 janvier 2024 est approuvé comme-suit : 7 voix pour / 1 abstention

2. Préparation de la Consultation Citoyenne pour le projet du bourg et les EnR (Energies Renouvelables)

Lors du dernier conseil municipal, une réunion publique a été programmée le samedi 13 avril.

Ce sera l'occasion de partager avec les Administrés les différents projets possibles pour réaménager le bourg, que ce soit le garage communal ou encore la place. L'objectif est d'échanger et débattre avec les Administrés en vue de prendre une décision lors d'un prochain Conseil Municipal.

RDV est donné le samedi 13 avril à 10h00 aux Administrés, pour la consultation citoyenne, et à 19h pour le repas communal. Axel BERTRAND se charge de la communication.

La Préfecture demande à ce que chaque commune procède à une consultation citoyenne concernant les Energies Renouvelables et les possibilités ou non d'implantation. Cela concerne le photovoltaïque et l'éolien. Le Conseil municipal consultera les Administrés lors de cette réunion.

3. Repas communal du samedi 13 avril : Menu à valider

Guilhem MARTY propose le traiteur « Comme chez mamie » de Milhars.

Le fromage sera pris à la fromagerie BASSE ; le pain et le dessert à la boulangerie du Ségur.

Approuvé à l'unanimité.

4. Prime inflation de la fonction publique

L'État a mis en place une prime inflation, qui est une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle. Elle est de 800€ maximum pour l'équivalent d'un temps plein. Elle va être mise en place pour les agents de la 4C. Le Maire propose que nous l'accordions à Nathalie GERME, secrétaire de Mairie, qui n'est pas un agent de la 4C. Le montant proposé est de 150€ (au prorata de son temps de travail).

Approuvé à l'unanimité.

5. Augmentation des loyers des logements communaux

Le loyer des logements peut être révisé chaque année en fonction de l'Indice de Référence des Loyers (IRL). Cette révision peut se faire à chaque date d'anniversaire de signature du bail, soit en janvier pour le logement de La Vaysse, et en mai pour le logement du Bourg.

Si l'on prend en compte l'IRL, le loyer pourrait augmenter de 13€ à La Vaysse et de 19€ au Bourg. M. le Maire propose de ne pas augmenter autant les loyers et propose une augmentation de 6,50€ à La Vaysse et de 9,50€ au Bourg, soit 1,75%. Ces nouveaux montants de loyers seront effectifs au 1^{er} avril pour le logement de La Vaysse, et 1^{er} mai pour le logement au Bourg.

Approuvé comme-suit : 7 voix pour/ 1 voix contre l'augmentation des loyers.

La secrétaire de Mairie fera un courrier aux locataires pour leur annoncer cette augmentation, à compter du mois d'avril pour le locataire de La Vaysse et du mois de mai pour celui du Bourg.

6. Devis toiture garage

Il y a des fuites dans la toiture du garage de La Vaysse. Deux entreprises sont donc venues et ont proposé un devis.

L'entreprise Besoin de Toit propose de refaire le toit avec un mono pente, pour un montant de 15 679€ HT.

L'entreprise Art et Toitures propose de refaire toute l'étanchéité du toit plat, pour un montant de 7 570€ HT.

L'ensemble des conseillers vote pour l'entreprise Art et Toitures.

7. Travaux à venir

Les volets de la mairie, côté rue, sont très endommagés. Des devis vont être faits pour leur changement. Il faudra prévoir ces travaux dans le prochain budget.

8. Amélioration de la vie communale : panneau de limitation de vitesse

Des Administrés ont rapporté une vitesse excessive des conducteurs à différents endroits de la commune (Route de Bessiard, Route du Puech, croisement de la mairie à La Vaysse...). Les demandes ont été prises en compte par les conseillers municipaux. Nous allons nous renseigner sur les différentes options et faire une étude chiffrée s'il devait y avoir une mise en place de panneaux de signalisation.

9. Passerelle du Candour

Le Maire de Saint-Christophe est revenu vers nous pour nous dire où en était le dossier de la construction d'une passerelle pour randonneurs au-dessus du Candour. Celui-ci a pris contact avec les propriétaires qui se trouvent de chaque côté du Candour ; ils seraient prêts à vendre une partie de leurs terrains aux communes respectives pour rendre le projet de la construction d'une passerelle réalisable.

Une étude de sol ainsi que l'intervention de professionnels pour dimensionner la passerelle vont être faits.

Notre Conseil Municipal s'interroge sur le coût final de ce projet. L'idée est soulevée de faire répertorier le sentier comme chemin de randonnée pour prétendre à des subventions. M. le Maire va soumettre nos interrogations et cette idée au Maire de Saint-Christophe.

10. Questions diverses

- **Trifyl**
Tryfil propose de récupérer les bâches d'ensilage des agriculteurs (propres et pliées). Elles pourront être déposées à la déchetterie des Cabannes du 2 au 6 avril durant les horaires d'ouverture.
- **Elagage**
Il n'y aura pas de journée élagage cette année. Cependant, l'épareuse va passer prochainement.
- **Voierie**
Suite au dernier Conseil Municipal, un devis a été fait pour l'entretien des routes. Le budget annuel est maintenu, soit environ 20 000€.
- **Cloches de l'église**
Suite à l'entretien annuel des cloches, l'entreprise a indiqué qu'une mise en conformité électrique du système des cloches était nécessaire. Il faudra le prévoir dans le prochain budget.
Nous sommes en attente d'un devis pour délibération lors du prochain Conseil Municipal.
- **Comité d'Animation de Laparroquial : subvention**
Notre commune ne pourra pas accueillir L'Été de Vaour Vagabond cet été. Ils priorisent les communes n'ayant jamais accueilli de spectacle, et beaucoup de commune les sollicitent. A noter que désormais, l'Été de Vaour demande une participation financière aux communes pour la venue des spectacles.
Le Comité d'Animation souhaite malgré tout présenter un spectacle pour la soirée Les pieds dans le pré qui aura lieu le vendredi 26 juillet. Au vu du coût que cela engendre, le Comité demande une subvention exceptionnelle de 800€ pour cette année.
Le Comité rappelle la grande participation des Administrés aux différents évènements ; il sollicite des subventions auprès de différents organismes.
Il est demandé au Comité de faire une demande de subvention écrite. Cela sera voté lors d'un prochain Conseil Municipal.
- **Société de chasse de Laparroquial : évènements à venir**
Dimanche 7 avril à partir de 8h30 : Déjeuner aux tripoux à 12€
Samedi 20 juillet à 20h : Repas des chasseurs



Monsieur le Maire rappelle la **date du prochain conseil municipal : le vendredi 12 avril à 20h30.**

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h15.

Le Maire,
Laurent DESHAYES.

Signature du Maire et cachet de la Mairie

Vu pour être affiché sous huit jours suivant la réunion du Conseil Municipal, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.